

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

Droit de place pour  
vente de chrysanthèmes

80164

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour 26

Contre

abstention

# Extrait du Registre des Delibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt et un novembre

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,  
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA  
MAURELLET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,  
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR  
BOULAN par M. BROTRÉAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par M. MONTRON  
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 novembre 1979,  
a fixé le tarif du droit de place devant les cimetières, pour la  
vente de chrysanthèmes, durant les fêtes de la Toussaint.  
La Commission des Finances réunie le 14 novembre 1980, propose  
de relever le tarif.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de la Commission des Finances en date du  
14 novembre 1980,

### D E C I D E :

- de fixer comme suit, pour 1981, le tarif du droit de place  
devant les cimetières pour la vente de chrysanthèmes durant  
les fêtes de la Toussaint :

	Pour mémoire ancien tarif	nouveau tarif
(DCM. du 16.11.79)		

- par m2 et par jour 2,30 Fr . 2,65 Fr

o o o o o

./....

Fait et délibéré à ROYAN, les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre, messieurs les membres présents.

Pour l'extrait conforme,

Le Maire,



Pierre LIS.

